

**Groupe Risques Majeurs**  
**S3PI Estuaire de l'Adour**  
**n° 16**  
**Réunion du 4 février 2004 à 15 h**  
**à la CCI Bureau du Port, TARNOS, route de la Barre.**

**Présents :** liste des 23 participants en annexe.

**Excusés :** MM. Pierre Boccardo, Gérard Claverie, Philippe Marsais.

**Ordre du jour :**

- Présentation, dans le cadre du projet Dérivados Forestales, des projets d'extension de stockage de LBC Bayonne, par **M. Philippe Ivandekics, Directeur du site.**
- Questions diverses.

Madame Josette Duhart, Présidente du GRM, ouvre la réunion. Elle indique que l'enquête publique concernant le projet est en cours, du 26 01 04 au 26 02 04.

Elle donne la parole à Monsieur Philippe Ivandekics qui présente au moyen d'un diaporama les divers éléments du dossier.

- ▶ L'identité de LBC - Groupe Fimalac - dans le monde. LBC dispose d'une capacité de stockage de 2,2 millions de m<sup>3</sup> répartis entre 12 terminaux en France, en Europe et aux Etats Unis et a réalisé en 2002 un CA de 130 millions €.
- ▶ Tarnos dispose d'une capacité de 111 000 m<sup>3</sup>.
- ▶ Le projet d'extension issu de la demande de DF de recourir au savoir-faire de LBC est prévu pour la réception et le stockage des matières premières, des produits nécessaires à la fabrication et pour l'expédition des produits finis.

Le projet est constitué d'une série de nouveaux bacs à même le dépôt actuel, plus une extension au nord sur la partie réservée par LBC auprès de la CCI BPB (voir CR n° 14 du 02 07 03). Chaque groupement de bacs sera implanté à l'intérieur de cuvettes de rétention prévues pour parer à tout risque d'épandage et permettre le pompage pour récupérer le ou les produits.

Les effets sur l'air sont réduits par la mise en place d'écrans flottants et des laveurs de vapeurs de produits. Les effets sur l'eau sont pris en compte. Cela consiste à éviter tout risque de perte de produits et les différentes égouttures, inévitables lors de certaines manutentions, sont récupérées dans un réseau spécifique et transférées vers la station de traitement biologique des effluents dont les rejets sont contrôlés en permanence (auto-contrôle).

Le dossier "étude d'impact" est développé en précisant que les premières populations concernées sont le "Quartier des pins" au nord-est du dépôt.

Le point "impact sur la santé" amène M. Amiel à préciser que les études sur les émanations de produits font apparaître que, quel que soit le lieu où l'on se situe autour de ces stockages, les seuils de dangerosité sont inférieurs aux normes dans le cadre du fonctionnement normal des opérations.

M. Auriat fait état des acquis en matière de contrôle de la qualité de l'air de Bayonné, en particulier avec les capteurs d'Airaq (CR GRM n°14) en relation avec l'indice "atmo" qui selon les paramètres - molécules & concentrations - enclenchent un plan d'alerte. Il demande quelles sont les données en matière de rejets à l'atmosphère de produit cancérigène?

M. Amiel indique que les calculs, selon les normes OMS, donnent une probabilité d'un cancer pour 100 000 cancers déclarés dans le même diamètre, relatifs aux rejets de formaldéhyde, dans le rayon des retombées autour des installations de LBC.

M. Botella demande comment est géré l'éventuel risque de "légionellose" ?

M. Ivandekics précise qu'il n'y a pas de tour de réfrigération des eaux.

Les domaines de la protection des sols et sous-sols, du bruit, du trafic camions (+8/jour), des déchets sont développés.

Concernant les études de danger, l'analyse des risques a porté sur les produits, les opérations, les utilités dont l'azote, et les risques d'agression externes qui relèvent d'un plan de sûreté en cours.

Les scénarios majorants d'accidents ont été étudiés pour les produits AVM, formaldéhyde et un feu de cuvette pour le méthanol.

Les limites des zones à risques Z1 et Z2, bien que débordant les zones actuelles resteraient à l'intérieur du site loué à la CCI BPB.

M. Amiel précise que les activités voisines concernées sont également identiques à l'existant : Bayonne Manutention, ADA, Reno.

Concernant la défense contre l'incendie, la cuvette de rétention du stockage de formol dans la zone d'extension sera équipée d'un système de déclenchement d'épandage de mousse automatique à 1 mn.

Pour ce qui est du réseau "eau incendie" c'est la continuité de l'existant.

Le "puits Raney", ancien forage pour le compte des Forges de l'Adour repris par Satec/Reno à son démarrage, fait l'objet d'une discussion découlant de la fin de son utilisation par Reno, depuis août 2003.

La mairie de Tarnos n'ayant pas préempté, M. Amiel indique qu'une mutualisation d'utilisation pourrait être recherchée.

M Ivandekics dit être intéressé par le "puits Raney" et indique l'apport du nouveau remorqueur "Balea" avec ses 600 m<sup>3</sup>/heure.

Mme la Présidente dit que selon le dossier à l'enquête, la consommation d'eau potable pour LBC représente 7500 m<sup>3</sup>/an, ce qui semble important.

M. Ivandekics précise que cette qualité d'eau est nécessaire pour le process de la station d'épuration.

L'eau industrielle fournie sur la zone ayant une DCO supérieure à la concentration DCO autorisée pour les rejets épurés en sortie de LBC.

Les exigences des textes Sévés II et loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages du 30 07 2003 sont débattus.

M. Amiel précise que le PPRT ( Plan de Prévention des Risques Technologiques) de LBC est adapté en conséquence avec ce projet d'extension et en lien avec le PPI (Plan Particulier d'Intervention).

L'étude de danger a été soumise, comme prévu par Sévés II, à une tierce expertise conduite par une filiale de la SNPE portant sur trois scénarios : validation des effets dans les zones Z1 et Z2, explosion stockage AVM (qui demeure inerté à l'azote) et épandage du formaldéhyde.

Cette tierce expertise est nécessaire pour finaliser l'étude du projet avant transmission au Préfet.

Mme la Présidente demande des précisions sur le rack aérien et les conduites entre LBC et DF.

M. Ivandekics répond que le rack aérien supporte les conduites de vapeur d'eau condensée, d'eaux phénolées, d'eaux-formaldéhyde et de méthanol.

Quant aux produits les plus toxiques, phénol et formaldéhyde, les conduites sont en tranchée et contrôlées par capteur d'atmosphère.

Le projet "route des dunes" est abordé au regard des risques pour les usagers touristiques.

M. Lespade indique que ce circuit est toujours à l'étude mais soumis à d'importantes contraintes dues à la loi littoral.

Il indique également que la réunion publique, dans le cadre de l'enquête publique sur l'extension LBC, se tiendra le jeudi 12 février prochain, 20h 30, salle M. Thorez à Tarnos.

Madame Pédurthe dit que la présentation par M. Ivandekics est claire, mais demeure interrogative sur les différents chiffres de camions qui ne sont pas les mêmes entre aujourd'hui et le dossier.

M. Ivandekics pense que dans cette observation, il y a certainement une confusion entre le chiffre du trafic global donné sur l'ensemble de la zone, dont l'A63 avec 7500c/jour et le trafic attaché aux activités de LBC avec 7745 camions pour l'année 2003. Il confirme que l'augmentation du trafic dû à l'extension représentera 8c/jour.

Concernant les délais, M. Amiel précise que le Préfet a souhaité disposer des deux dossiers DF-et-LBC, ce qui représente de nombreux échanges et le bouclage pourrait se faire fin mars 2004.

A partir de l'autorisation les travaux de construction de DF démarreraient fin 2004 jusqu'en 2006, et pour LBC pas avant le printemps 2005.

Madame la Présidente indique que le projet LBC est présenté pour avis aux conseils municipaux de Ondres, Tarnos, Boucau, Bayonne et Anglet.

Madame Dequeker aurait souhaité une présentation couplée DF et LBC afin de mieux cerner l'ensemble de cet important projet.

MM. Ivandekics et Amiel répondent que le projet DF a déjà fait l'objet de plusieurs présentations et qu'ici, et pour ce qui concerne la réunion publique de Tarnos, ce sera uniquement la présentation du projet d'extension de LBC pour DF.

M. Chaprier recommande, à partir de son expérience de présentation du PPI, que la réunion soit rigoureusement dirigée, sinon cela risque de partir dans tous les sens.

M. Ivandekics indique que c'est le Commissaire-enquêteur qui gèrera la réunion, qu'il s'en tiendra à la présentation du diaporama, certainement écourtée, qu'il vient de présenter au GRM pour avoir son opinion et qu'il répondra aux questions sous la conduite du Commissaire-enquêteur.

#### Questions diverses :

MM. Auriat et Botella demandent à la DRIRE quelles sont les perspectives issues des nouveaux textes?

M. Amiel indique que les décrets relatifs à la loi de juillet, en particulier la mise en place des CLIC (comités locaux d'information et de concertation), sont en attente et que Seveso III est également annoncé.

Madame Dequeker demande à ce que le GRM soit associé à l'élaboration du plan de sûreté portuaire.

M. Le Pors indique que les études sont en cours et portent sur les parties portuaires jusqu'au bord à quai et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que le GRM soit informé.

M. le Commandant Tristant indique que les navires sont également concernés par ce plan.

M. Lespade dit que pour le Règlement Matières Dangereuses, la commission environnement municipale s'est réunie le 17 12 03 et que le conseil municipal fera part de ses réserves.

Madame la Présidente dit que Boucau a reçu le dossier et délibéré fin novembre, et a transmis en suivant son avis à la DDE.

M. Le Pors précise que le rapport avec les avis reçus a déjà été remonté vers le ministère.

Madame la Présidente remercie Monsieur Ivandekics pour cette présentation ainsi que tous les membres du GRM qui y ont participé activement, et clôture ces travaux. Il est 17h.

Le secrétaire : Michel Botella  
Environnement Intervention ☎ 05.59.64.56.27